

**MAIRIE DE
CAUSSE et DIEGE
12700**

Tél .05 65 64 66 47

Fax. 05 65 64 67 04

Email : mairie.loupiac.caussediege@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Causse et Diège,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2212-1, 22-12 et suivants,

VU le Code de la santé publique,

VU les mesures gouvernementales annoncées par Monsieur le Président de la République dans son allocution en date du 12 mars 2020 et relatives aux mesures exceptionnelles concernant la prévention de la transmission et la gestion de la crise du « Coronavirus-Covid19 »,

VU l'arrêté N°2020-079 en date du 19 mars 2020 de Madame la Préfète de l'Aveyron interdisant la fréquentation des parcs et jardins du département de l'Aveyron,

CONSIDÉRANT le caractère pathogène et contagieux du virus covid-19,

CONSIDÉRANT les risques pour la santé publique et notamment pour les publics vulnérables,

CONSIDÉRANT les pouvoirs de police du Maire,

CONSIDÉRANT que les rassemblements de personnes favorisent la transmission rapide du virus,

ARRETE

Article 1 : à compter du 19 mars 2020, les locaux et sites communaux suivants sont exceptionnellement fermés jusqu'à nouvel ordre :

- la salle polyvalente à Loupiac
- la salle des associations à Loupiac
- la salle polyvalente à Gelles
- la bibliothèque municipale et l'agence postale à Gelles
- l'agence postale à Loupiac
- l'aire de jeux jouxtant la piscine municipale à Gelles
- les places publiques

A titre dérogatoire, les services techniques municipaux et les services de secours sont autorisés à accéder à ces lieux.

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de veiller à l'application du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète de l'Aveyron et aux services de gendarmerie.

Fait à Causse et Diège le 26 mars 2020

Le Maire,

Serge MASBOU

